

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 6

Artikel: Opinions de M. le colonel Bontems et de M. le général Jomini sur les chemins de fer de l'Ouest, au point de vue militaire
Autor: Bontems / Jomini
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une cannelure reçoit l'empreinte des rayures lors du forçement et maintient par la résistance de l'air le projectile tangent à la trajectoire. Cet effet est le même que celui produit par les pennes d'une flèche.

» D'après ce qui précède nous voyons qu'une arme à parois rayées a double but, savoir de supprimer le vent et de donner au projectile un mouvement de rotation normal.

» Presque chaque puissance a aujourd'hui un système particulier, mais toujours conforme à ces deux principes.

» En Suisse le forçement se fait au moyen du calepin (fourre); l'inclinaison des rayures est de $33\frac{1}{3}\%$ du cercle pour chaque pied, et la profondeur $1\frac{1}{2}''$. Le fond est arrondi et le nombre est de 8. Ces dispositions doivent être en rapport avec la charge et basées sur l'expérience, surtout l'inclinaison et la profondeur. La forme arrondie du fond reçoit mieux la crasse qui est facilement enlevée par le calepin graissé; en général on préfère un nombre impair de rayures parce que lors du forçement les vides se trouvent opposés aux pleins; probablement que la facilité de diviser en nombres pairs aura fait adopter le nombre 8. Il est à remarquer que la dérivation produite par les hélices de gauche à droite ou de droite à gauche, sensible avec les projectiles sphériques, est à peu près nulle avec le nouveau système; c'est pourquoi l'ordonnance ne prescrit rien à cet égard.

» En France le forçement se fait au moyen du refoulement; au fond de la culasse est vissée une tige, le projectile cylindro-ogival a à sa face postérieure un évidement et vient reposer dans cette partie sur la tige. Au moyen de deux ou trois coups de baguette le projectile s'écarte, entre dans les rayures et devient balle forcée. Cette arme se nomme carabine à tige.

» Le nouveau système Minié est une application du forçement du projectile par la force même de la poudre; voici en quoi il consiste: L'arme est à parois rayées, la balle cylindro-ogivale a à sa partie postérieure une cavité à l'entrée de laquelle est emboîtée une petite plaque en tôle. Lors de l'explosion la tôle se dilate, la plaque s'enfonce et opère le forçement. »

Les débats actuels sur les questions de chemins de fer ont provoqué des discussions quant à l'importance militaire de différentes lignes.

Nous trouvons dans les journaux une lettre de M. Bontems, ancien colonel fédéral, combattant l'opinion que la ligne Yverdon-Morat-Berne soit inférieure, au point de vue militaire, à celle par Fribourg et dont nous croyons utile d'enregistrer les points suivants :

« En cas d'une attaque de la Suisse, dit M. Bontems, par sa frontière sud-ouest, il est admis généralement que sa véritable ligne de défense est celle de l'Aar; mais entre celle-ci et le pied du Jura, il y a plusieurs lignes secondaires où il serait possible, sinon d'arrêter, tout au moins de retarder l'ennemi, marchant sur le centre de la Suisse; ainsi la ligne de la Venoge, celle des lacs, de la Sarine et plusieurs

positions dans la vallée de la Broye. La première de ces lignes secondaires est celle de la *Venoge* et l'*Orbe*, la droite à Yverdon, la gauche sur les hauteurs en arrière de Lausanne. Cette ligne, un peu étendue, offre quelques points faibles, au centre surtout. La voie ferrée Fribourg–Romont–Lausanne arriverait à l'extrême gauche de cette ligne et probablement même un peu en dehors de la position des *Croisettes* qui ferme et appuie cette gauche (la droite au ravin du Flon, le centre vers l'ancien Haras, la gauche en avant de Rovéréaz, s'appuyant au ravin de la Paudèse), elle faciliterait ainsi l'arrivée des renforts et les communications en arrière ; mais, par contre, on serait peut-être forcé de s'étendre à gauche pour protéger cette communication, et ainsi on perdrait un des grands avantages de la position, celui d'être resserré et couvert par des terrains accidentés. La voie ferrée Berne–Payerne–Yverdon arrive à l'extrémité droite de cette même ligne et peut lui être aussi utile que la voie par Romont à la gauche.

» Déjà par ce simple exposé on peut voir que c'est aller un peu loin que de prétendre que la ligne Fribourg–Romont–Lausanne soit la *seule voie ferrée* utile à la défense de cette partie de nos frontières ; mais en examinant de plus près la question, il nous paraît qu'Yverdon est la position importante de la ligne, fermant en même temps et appuyant la gauche de la position des lacs, en un mot la base de la défense de cette partie de la Suisse et qu'il nous importe de défendre le plus longtemps possible. En effet, si cette position était forcée, les troupes fédérales, occupant la ligne de la Venoge, pourraient se trouver dans une situation critique, leurs communications et leur ligne de retraite se trouvant menacées. Si, par contre, l'ennemi forçait la ligne au centre ou vers la gauche, notre armée pourrait opérer sa retraite par les routes de Lausanne à Payerne ; effectuant ainsi un changement de front en arrière dont Yverdon serait le pivot et elle pourrait encore essayer de disputer les diverses positions détachées de la vallée de la Broye, mais alors la voie ferrée par Romont deviendrait inutile, tandis que celle par Payerne continuerait à être d'un grand secours. »

Cette opinion de M. le colonel Bontems vient de recevoir l'adhésion d'une autorité militaire célèbre, nous voulons parler de M. le général Jomini, de Payerne, actuellement à Paris. Voici ce que cet officier supérieur écrit sur ce même sujet dans un journal vaudois :

« Il n'est pas un militaire, éclairé et impartial, qui puisse accorder une importance sérieuse à ce que la ligne ferrée passe par Payerne ou par Romont, vu que la mince distance, de trois lieues, qui sépare ces villes, ne saurait établir de différence notable dans leurs avantages respectifs. S'il était question d'établir des lignes retranchées et non d'un chemin, il pourrait paraître plus opportun d'établir ces retranchements sur des hauteurs que dans une plaine ; mais, dans la question donnée, c'est une discussion presque puérile. Pour bien raisonner sur pareille matière, il faut d'abord se demander contre quel ennemi il s'agirait de défendre le canton. Si une invasion descendait du Jura, elle pourrait arriver dans les 24 heures à Romont, aussi bien qu'à Payerne ; si, au contraire, l'attaque venait de l'Allemagne, les deux

lignes auraient à peu près les mêmes avantages ; toutefois, comme dans cette hypothèse, il est probable qu'on serait secouru par la France, ce serait la ligne la plus rapprochée du Jura, qui paraîtrait la plus convenable.

» Enfin, si l'ennemi venait d'Italie, par le Simplon ou le Mont-Cenis, on trouverait encore de l'avantage à se tenir, autant que possible, en connexion étroite avec la frontière française et à se baser sur le versant du Jura et la ligne de l'Aar.

» Je ne discuterai pas les avantages tactiques de telle ou telle autre position défensive, car le colonel Bontems les a bien exposés, mais je crois pouvoir affirmer que, sous le point de vue stratégique, la ligne de Payerne vaut même mieux que celle de Romont, et que je ne saurais pas pourquoi on ne lui donnerait pas la préférence, puisqu'elle nécessiterait beaucoup moins de travaux d'art. »

L'examen de la gestion du département militaire fédéral a donné lieu, au Conseil des Etats, à des discussions intéressantes. Sur la question de l'appel des cadres aux écoles de recrues, le Conseil fédéral a été invité à revoir son arrêté de 1852, dans ce sens que seulement les cadres nécessaires soient appelés dès le commencement de l'école.

Le Conseil fédéral a été aussi invité à déterminer, d'après l'art. 69 de la loi sur l'organisation militaire, le point jusqu'auquel les recrues d'armes spéciales devaient être préalablement instruites dans les cantons avant d'entrer aux écoles fédérales.

Après l'approbation de la gestion de 1855, M. le colonel Denzler, répondant aux vœux les plus généralement sentis, a appelé l'attention du Conseil fédéral sur deux points importants de notre militaire.

Depuis longtemps, a-t-il dit, on entend des plaintes sur les lacunes existant dans l'instruction de notre état-major fédéral, et jusqu'à présent on n'a rien pu faire à cet égard. Les meilleures troupes cependant, en campagne, seraient perdues sans de bons chefs, tandis qu'une troupe peu exercée peut encore rendre de bons services si elle est bien conduite. Si dans les armées permanentes on voit faire les plus grands sacrifices pour former de bons officiers d'état-major général, à bien plus forte raison dans une armée de milices cela serait-il nécessaire. Lors de la réorganisation de l'école centrale en 1854, on a, il est vrai, recherché des améliorations, mais cela n'est pas suffisant.

Le second point que M. le colonel Denzler a recommandé est celui du casernement de Thoune, qui, on le sait, est dans les conditions les plus déplorables. La Confédération paie cependant là un intérêt de 3565 fr. par an; la localité trouve un grand profit aux écoles fédérales, et cependant Thoune se montre peu disposée à faire quelque chose. S'il en est ainsi, le Conseil fédéral ne pourra être qu'approuvé en s'abstenant, ainsi que cela a été demandé, de faire tenir dorénavant de grands cours d'instruction à Thoune.

M. le directeur du département militaire Frei-Hérosé s'est montré disposé à accueillir favorablement ces recommandations, sans cependant se dissimuler les difficultés qu'on rencontrerait à demander beaucoup plus de service d'instruction aux officiers de l'état-major fédéral, attendu que la plupart d'entre eux ont aussi de nombreuses occupations civiles. Il faut que ces officiers s'efforcent, par leurs études particulières, de se maintenir à la hauteur de leur grade et de suivre les progrès de la science militaire. Il espère une notable amélioration de la séparation des études en

théorie et en pratique. Du reste, le Conseil fédéral et le département vouent toute leur sollicitude à cette question, ainsi qu'à celle du casernement de Thoune.

Nous sommes, pour notre part, heureux d'enregistrer cette discussion, dont on peut bien augurer, paraît-il, en faveur des améliorations réclamées.

(Corresp. part.) — Une exagération ridicule d'un fait honorable en lui-même reparaît dans les journaux français au sujet de la mort de l'aide-de-camp du général Barbanègre, commandant de Huningue en 1815.

On fait sortir le dit général en tête de 80 vétérans, ensuite d'une capitulation honorable, obtenue après 12 jours de tranchée. L'armée assiégeante devait être de 30,000 hommes.

Or, voici les faits basés sur des documents officiels et sur des rapports de témoins oculaires :

La ville de Huningue, parfaitement approvisionnée en vivres et munitions, ayant des remparts casemattés, garnis de 67 canons et de 34 mortiers et obusiers, avait en outre une garnison de :

Troupes de ligne	300 hommes.
Artilleurs	100 »
Gardes nationaux (infanterie et une compagnie d'artillerie)	2000 »
Douaniers	100 »
Total,	2500 hommes.

Voilà pour les 80 vétérans.

Passons maintenant aux 12 jours de tranchée ouverte.

L'ouverture des parallèles commença dans la nuit du 17 au 18 août; le feu fut ouvert le 22 et le 24 après-midi. Barbanègre demanda et obtint un armistice; le 25, il hissait le drapeau blanc, signe qu'il reconnaissait les Bourbons, et le 26 la capitulation était signée.

Voyons maintenant les 30,000 hommes assiégeants.

Le corps suisse devant Huningue était de . . .	4666 hommes.
Les deux divisions autrichiennes comptaient avec le personnel du siège	10660 »

Total, 15326 hommes.

c'est-à-dire la moitié moins que n'indiquent des journaux sérieux; à cela la presse militaire française ne dit mot, et cela est très-fâcheux, parce que ce silence a l'air de confirmer des exagérations qui ôtent beaucoup de leur valeur véridique aux récits militaires français. En cela un modèle à suivre, c'est la franchise, on pourrait dire la naïveté, avec laquelle la *Gazette militaire autrichienne* avoue des échecs qu'elle aurait pu, comme tant d'autres, ne pas publier ou expliquer.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil national vient de prendre une décision que nous annonçons avec plaisir; c'est celle affectant une somme de 15,000 fr. à la construction des travaux de fortification de St-Maurice. Le général Dufour a fait ressortir l'importance de cette position et l'avantage qu'il y aurait à consacrer chaque année une petite somme pour compléter les travaux. C'est un complément naturel des beaux travaux qui ont été faits récemment à Luciensteig et à Bellinzona.

— On se rappelle que les nouveaux règlements d'exercices pour l'infanterie après avoir subi une épreuve de deux ans ont été examinés de nouveau ce printemps par une commission qui y a apporté des modifications que nous avons déjà indiquées (voir *Revue militaire* N° 4). Cette question si débattue était soumise, le 21 courant, au *Conseil national*; sur les propositions conformes de la commission, l'assemblée a décidé la mise en vigueur immédiate des nouveaux règlements en retranchant ce qui est relatif à la formation du carré avec des unités tactiques inférieures à un bataillon.